

FOCUS SUR UN RAPPORT SPÉCIFIQUE À LA PRISE DE RISQUE ET À SON ACCOMPAGNEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL ET MUTUALISÉ (COOPÉRATIF!) DU RISQUE PAR LE TERRITOIRE



→ ZÉRO PRISE DE RISQUE OU PRISE DE RISQUE ÉCHELONNÉE ?

Dans une logique de test d'activité, il s'agit de tester sa capacité à produire « sans prendre de risque ». Cette prise de risque degré zéro est associée au risque pris sur l'investissement et l'endettement qu'il peut générer. Il reste tous les autres qui sont, pour la plupart, facteurs d'échec de l'installation de manière plus marquée encore que des investissements qui peuvent se revendre :

- **risque technique** : sur la capacité à produire elle même
- **risque économique** : capacité à générer un revenu et à rembourser l'avance de trésorerie nécessaire au démarrage, optimisation de son outil de production (efficacité par rapport aux charges engagés, taux de perte...), valorisation de ses produits (commercialisation)
- **risque social** : relevant du statut, de la prévoyance, de la rémunération ou de l'indemnisation pendant cette phase de test et (ou) de préinstallation, de la sécurisation des parcours en cas de retrait du projet d'installation...
- **risque territorial** : isolement du porteur de projet qui ne lui permet pas de bénéficier des appuis du réseau paysan (accès au foncier, entraide, CUMA, groupe d'échange, mutualisation...)

L'accompagnement au test et à l'installation doit donc permettre de donner réponse à tous ces niveaux de risque et développer des outils en conséquence. La prise de risque zéro n'existe pas et encore moins en parlant d'installation agricole. Il s'agit donc plutôt d'accompagner une prise de risque échelonnée avec un vrai appui au dimensionnement économique concret et à son évolution prévisionnelle.



Crédit Photo MYOP



Crédit Photo MYOP



DÉVELOPPER
L'ENTREPRENARIAT
AGRICOLE
DES PERSONNES
NON ISSUES
DU MILIEU AGRICOLE
POUR RÉPONDRE
AUX ENJEUX
DU RENOUVELLEMENT
DES GÉNÉRATIONS

→ PRISE DE RISQUE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE ? UNE PRISE DE RISQUE ENTREPRENEURIALE ET TERRITORIALE

Garantir un droit d'erreur et de retrait du porteur de projet ne signifie pas d'éviter de prendre des risques pour lui et avec lui. Il s'agit de les maîtriser et de les mutualiser. En effet, le portrait d'un porteur de projet qui se retire avec des dettes personnelles, un cédant confronté à l'arrêt du projet et qui doit repartir travailler ou un paysan engagé qui se retrouve à faire face à ses collègues contre qui il a parfois œuvré pour permettre l'installation, ne donne envie à personne.

Le dispositif accompagne donc la mutualisation des prises de risque et cela au-delà d'un porteur de projet identifié. La CIAP porte elle-même les investissements et l'avance de trésorerie en se garantissant du soutien du territoire (plusieurs paysans et autres acteurs) et en l'accompagnant sur tous les autres risques identifiés. Le plafond d'investissement à 40 000€ par projet ne permet pas d'honorer l'ensemble des investissements à réaliser mais cet engagement entrepreneurial de la structure permet un effet levier dans la mobilisation du cédant (vente progressive) du territoire (financement solidaire), de l'autofinancement du porteur de projet...

Le droit de retrait peut, dès lors, être actif dans la mesure où la mobilisation autour du site permet de mobiliser quelqu'un d'autre ou d'honorer les dépenses par la revente des stocks et immobilisations.

La seule sécurisation véritable est celle qui dure après le contrat d'accompagnement et réside dans l'intégration locale du projet d'installation sur le territoire même de l'installation sinon il faut tout recommencer là où l'installation se fait.

→ LA MOBILISATION LOCALE ET COLLECTIVE COMME CLÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT : UN ACCOMPAGNEMENT PAR LE TERRITOIRE

- le temps donné pour s'installer et vivre le territoire base de la formation
- le groupe d'appui local : une structuration dynamique des territoires

Comme il a été décrit dans l'analyse des besoins des porteurs de projet, la place du lien au territoire est centrale qu'il soit composé de personnes entourant le projet, de professionnels en appui technique ou d'une ouverture aux réseaux d'entraide qui sont structurants du tissu agricole ou encore un mélange de tout ça.

Facteur de sécurisation durable, gage de pérennité du projet, ce lien au territoire est un défi pour les porteurs de projet non issus du milieu agricole. Ils projettent leurs peurs sur ce milieu qui a ses logiques propres. Aucune évidence ne réside à tisser des liens avec des voisins qui n'ont pas les mêmes pratiques, les mêmes références, ni les mêmes aspirations. Et pourtant une des forces du milieu agricole est de cultiver cette force des liens faibles, au-delà d'un partage d'éthique de convictions. Le pragmatisme économique et humain dépasse souvent les guerres de chapelle quand on reste au niveau local.

L'échelle locale peut rester un lieu de liens. Il est, par contre, souvent nécessaire de l'aborder comme une rencontre interculturelle et de trouver les personnes ressource qui font le pont et ouvrent les portes, traduisent et aident l'interprétation.

Un des facteurs de liens, au-delà de ces individus passerelles, reste le temps passé ensemble, le travail partagé, nécessaire pour se faire identifier puis reconnaître.

Un dispositif cadré accompagné, comme le groupe d'appui local, permet de fédérer localement des dynamiques significatives autour des porteurs de projet et même au-delà d'eux – ce qui reste important ne serait-ce que pour garantir un droit au retrait de ce dernier. On voit même se mettre en place des groupes d'appui locaux sans porteur de projet juste autour d'un territoire avec plusieurs agriculteurs motivés, ou autour d'une volonté politique d'une communauté de commune, ou d'un cédant pour formaliser et enclencher des dynamiques d'installation par de la veille territoriale, de l'accompagnement de transmissions... Une fois que le cadre d'accueil est formalisé, il devient possible de mobiliser un porteur de projet quand on anime un réseau par ailleurs.

LES RÉSEAUX NATIONAUX QUI APPUIENT ET QUE NOURRISSENT LE DÉVELOPPEMENT DE CES INITIATIVES



31 Bd Albert Einstein - CS 92315 - 44323 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 40 20 83 93 - Fax : 02 40 20 22 55
contact@ciap-pdl.fr - www.ciap-pdl.fr

